



Société Suisse de Psychiatrie Sociale (SSPS)
Section Romande

Prise de position de la section romande de la SSPS (Société suisse de psychiatrie sociale) sur la 5^e révision de la Loi sur l'assurance invalidité.

Fondée sur le postulat méthodologique du « paradigme biopsychosocial », la psychiatrie sociale intègre, dans ses concepts théoriques et pratiques, la considération des facteurs biologiques, psychologiques et sociaux de l'être humain. Or, à notre sens, la nouvelle définition de la notion d'invalidité beaucoup plus restrictive, introduite par la 5^e révision de l'AI, exclura, de fait, de nombreuses personnes atteintes d'invalidité psychique du droit aux prestations de cette assurance sociale.

Par ailleurs, en accordant aux médecins de l'AI le droit d'obliger les médecins traitants à communiquer des renseignements, la loi autorise la levée du secret médical, fait sans précédent dans l'histoire des assurances sociales. En effet, le secret médical existe afin de protéger la sphère privée du patient et pour promouvoir la santé publique en encourageant chacun à se confier sans retenue au soignant qu'il a choisi. La levée du secret médical n'est, à ce jour, autorisée qu'exceptionnellement, dans des cas graves (épidémies, maltraitance) et la 5^e révision de l'AI en banaliserait la pratique.

En outre, la responsabilité des processus d'intégration ou de réadaptation professionnelles incombera de manière unilatérale aux assurés, sans que les efforts ne soient partagés par les acteurs sociaux concernés, en particulier les employeurs.

Ajoutons que les sanctions préconisées à l'égard des assurés qui ne collaboreront pas assez efficacement à leur réinsertion, pénaliseront injustement les malades psychiques dont les difficultés de coopération ne relèvent pas d'une mauvaise volonté, mais d'une maladie.

Enfin, même si le principe de détection et d'intervention précoces peut être salué, sa mise en oeuvre suscite de nombreux problèmes éthiques, juridiques et pratiques.

C'est pourquoi, la section romande de la SSPS recommande de voter NON à la 5^e révision de l'AI le 17 juin prochain.

Martigny, le 21 avril 2007

Pour information : Dr Yasser Khazaal, président de la section romande de la SSPS 079 389 79 86